Profession de foi

CAP catégorie A

Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022

Conséquence de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, la CAP catégorie A est la seule Instance compétente pour les mesures individuelles défavorables, c'est-à-dire les recours en notation, les reports de titularisation et la discipline pour l'ensemble des corps de la ***catégorie A*** *(****Attachés d'administration et de l'État, Ingénieurs civils de la défense, Conseillers techniques de service social des administrations de l'État, Assistants de service social des administrations de l'État, Cadres de santé paramédicaux civils, Infirmiers civils en soins généraux et spécialisés, Infirmiers de catégorie A, Personnels civils de rééducation et médicotechniques (corps des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, diététiciens, préparateurs en pharmacie hospitalière, techniciens de laboratoire médical et manipulateurs d'électroradiologie médicale, des masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes du ministère de la défense****).*

Notre ***alliance Défense CGC et CFTC Défense*** *dispose d'experts confirmés permettant un soutien de tous vos dossiers.*

Cette instance ne pourra plus aborder les questions générales qui concernent le devenir professionnel des différents corps de la catégorie A.

Notre ***alliance Défense CGC et CFTC Défense*** *se bat et s'engage à soutenir l'ensemble des statuts de de catégories A afin qu'ils soient reconnus pour leur haut niveau d'expertise et leurs capacités managériales.*

AMÉLIORATION DU POUVOIR D'ACHAT :

Le ministère des Armées, en concurrence avec le secteur privé doit améliorer son attractivité pour espérer des recrutements à la hauteur de ses besoins et maintenir les compétences.

- Améliorer et harmoniser les grilles de catégories A pour ne pas avoir de corps considérés comme des petits A (paramédicaux en particulier) ;
- Anticiper le tassement des grilles en lien avec l'augmentation du SMIC ;
- Revaloriser le point d'indice, l'indexer sur l'inflation et revoir les montants de l'IFSE et du CIA ;
- Revaloriser les barèmes relatifs aux frais de missions ;
- Revaloriser les indemnités de résidences ;
- Généraliser le transfert des points de NBI lors de la civilianisation des postes ;
- Adapter certaines mesures du plan famille dont bénéficient les militaires et améliorer l'accompagnement de la mobilité des personnels civils ;
- Améliorer le remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire « santé » (Mutuelle). Les agents publics ne doivent pas être les parents pauvres de la protection sociale.

Votez pour l'alliance CFTC Défense CGC

qui défendra sans relâche l'ensemble des personnels, même hors période électorale !

AMÉLIORATION DE LA CARRIÈRE :

Défense CGC et CFTC Défense revendiquent des engagements forts de notre ministère, qui passent par :

- L'augmentation des ratios d'avancement en hors classe via une meilleure reconnaissance des postes occupés (harmonisation, critères, ….) ; le système d'accès au grade de hors classe a montré ses limites, celui-ci doit donc devenir un grade de droit commun avec un taux d'avancement adapté ; nous revendiquons que l'échelon spécial devienne un échelon normal, car actuellement, la différence entre le 10ème échelon du grade d'attaché principal ou le 9ème échelon de divisionnaire et le dernier échelon de la hors classe n'est que de 9 points d'indice majoré ;
- L'harmonisation de la classification IFSE des postes entre les employeurs en instaurant une cotation généralisée des postes qui doit être basée sur les mêmes critères objectifs ;
- La dynamisation des parcours professionnel en facilitant la mobilité interministérielle et inter-fonction publique avec la mise en place de corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM)
- L'augmentation de l'accès à des postes de hautes responsabilités et d'encadrement et non seulement à des postes d'adjoints chez certains employeurs ;
- La reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP), des formations et des diplômes lors des travaux d'avancement. Nous revendiquons une véritable transparence des travaux, car depuis la fin de l'examen des avancements en CAPC, l'opacité sur la construction des tableaux est de mise.
- La mise en place d'une véritable gestion des filières métiers et des parcours professionnels ; en effet, ces deux aspects ont du mal à se développer même chez le faible nombre d'employeurs qui ont décidé d'engager une démarche sur ces thèmes pour améliorer leur attractivité professionnelle.
- Le maintien du droit au départ à la retraite à 60 ans pour les carrières longues avec l'ouverture d'un compte pénibilité en adéquation avec nos emplois.
- L'abandon des reculs sociaux et familiaux imposés par la loi portant réforme des retraites notamment au préjudice des parents ayant élevés 3 enfants.

Votez pour l'alliance CFTC Défense CGC

qui défendra sans relâche l'ensemble des personnels, même hors période électorale !

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL :

Ces engagements passent également par :

- La poursuite de la mise en œuvre du télétravail pour ceux qui en ont la possibilité (volontariat et postes adaptés) ; nous revendiquons la généralisation du concept de travail hybride au sein de notre ministère ;
- La prévention des risques psychosociaux plutôt que leur guérison ;
- La non pénalisation des agents de retour sur leur poste après une absence de longue durée (maladie, disponibilité, maternité, …) ;
- L'accompagnement du célibat géographique lié au parcours professionnel ;
- La spécification des mesures du Plan Famille qui doivent s'appliquer aussi au personnel civil ;
- L'augmentation des possibilités d'actions des comités sociaux (arbre de Noël, places de cinéma et autres, …) à l'image des comités sociaux et économiques du secteur privé (anciennement les comités d'entreprise) dotés d'un budget adapté, calculé en fonction de la masse salariale ;
- La simplification de la gestion des frais de déplacement avec un service dans l'esprit de ce qui se fait dans le secteur privé. L'objectif consiste à pallier le temps perdu dans les démarches à effectuer lors de la préparation d'une mission en essayant de respecter au mieux les tarifs insuffisants de remboursement. Un outil adapté à ces missions, réalisées pour le bien du service et des agents, apparaît indispensable aujourd'hui.

Votez pour l'alliance CFTC Défense CGC

qui défendra sans relâche l'ensemble des personnels, même hors période électorale !